



Commune de Bayenghem-lez-Eperlecques

Délibération du Conseil Municipal

L'an deux mil vingt et un, le quatorze décembre à dix-neuf heures et trente minutes, les Membres du Conseil Municipal se sont réunis, suivant convocation du trois décembre deux mille vingt et un, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BOUHIN, Maire.

Etaient Présents Monsieur Jean-Michel BOUHIN, Maire, Mesdames Marie-Antoinette RAYMOND, Murielle DELEZOIDE Adjointes au Maire, Mesdames Hélène SAISON, Dorianne DUBOCQUET, Stéphanie DORLENCOURT, Messieurs Vincent KERCKHOVE, Hervé DEBARRE, Adjointes au Maire, Messieurs Michel BRAME, Alain ZEGRE la majorité étant atteinte, les membres en exercice peuvent délibérer en exécution de l'article L2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Mesdames Jennifer DELTOMBE Maité BRUYNOOGHE donnent procuration à Monsieur le Maire, Monsieur Willy SCHRAEN donne procuration à Monsieur Vincent KERCKHOVE

Madame Murielle DELEZOIDE est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, qu'elle accepte, assistée des Services Administratifs, pour rédiger les Procès-verbaux de séance, l'assister dans les opérations de vote et de tenue du Registre des Délibérations conformément à l'article L2121-15 du CGCT.

Monsieur le Maire demande l'approbation du compte-rendu du vingt-trois novembre deux mil vingt et un et propose la signature du Registre précisant l'article 2121-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ; à l'unanimité le compte-rendu du vingt-trois novembre deux mille vingt et un est adopté à l'unanimité.

Les membres présents formant la majorité des Membres en exercice, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à dix-neuf heures trente-six minutes.

Les membres présents formant la majorité des Membres en exercice, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à dix-neuf heures trente-six minutes.

=====

Délibération 21-12-44

REÇU EN SOUS-PREFECTURE
DE SAINT-OMER, le

20 DEC. 2021

ABRI BUS - demande de subvention -plan de financement prévisionnel

Monsieur le Maire expose,

Cette délibération vient préciser la délibération du 29 juin 2021.

Il est rappelé qu'un abribus est nécessaire pour garantir la sécurité des enfants. La commune va acheter un abri et le montage sera réalisé par les agents municipaux.

Plan de financement prévisionnel :

Travaux ou acquisitions		
ABRI BUS		2 625.00 €
MAINS D ŒUVRE	2 agents sur 4 jours	679.00 €
matériaux pour pose	béton	1 559.83 €
COÛT TOTAL PRÉVISIONNEL (HT)		4 863.83 €
Ressources prévisionnelles de l'opération		
Financements	à préciser le cas échéant	sollicité ou acquis
CAPSO	50%	2 431.92
DEPARTEMENT	50% SUR PLAFOND DE 2750 €	1 375.00
Sous-total aides publiques	Taux de financement public	3 806.92
Part de la collectivité		1 056.91
TOTAL RESSOURCES PRÉVISIONNELLES (HT)		4 863.83 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité
Autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions à la CAPSO et au Département
Autoriser Monsieur le Maire à réaliser les travaux nécessaires après avoir obtenu
l'autorisation de commencer les travaux,
Autoriser Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à ce projet
Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Publié et rendu exécutoire le quatorze décembre deux mille vingt et un
Pour extrait certifié conforme

Le Maire,

Jean-Michel BOUHIN



REÇU EN SOUS-PREFECTURE
DE SAINT-OMER, le
20 DEC. 2021

REÇU EN SOUS-PREFECTURE
DE SAINT-OMER, le
20 DEC 2021